



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Emploi et activité

Question écrite n° 44270

### Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation du secteur semi-public économique et financier. Le désengagement de l'Etat se traduit par une diminution des moyens humains et financiers de ces établissements, diminution parfois considérable, dommageable à l'exercice de leurs missions de service public. Une série impressionnante de plans de suppressions d'emplois, dont des projets de fusion sont souvent le prétexte, sont en cours ou prévus au Crédit foncier de France, à la Banque de France, au Comptoir des entrepreneurs, au CEPME, à la Banque française du commerce extérieur, au Crédit national, au Centre français pour les manifestations à l'étranger et à l'ACTIM. Certains de ces établissements sont même menacés de disparition, comme le Crédit foncier de France. On peut malheureusement craindre que le même type de mesures, en vertu de la même logique, frappe la Caisse des dépôts et consignations, la COFACE, la Caisse française de développement et l'ANVAR. Cette logique comptable de régression des moyens d'intervention en faveur des politiques publiques n'est pas seulement un problème interne à ces établissements et pour leurs salariés. Il s'agit d'un problème pour la nation tout entière, qui remet en cause l'utilisation de l'argent en faveur du logement social, de l'investissement, du commerce extérieur, de la recherche-développement, des PME, du développement des DOM-TOM, de la coopération et donc, plus largement, du développement du pays et de l'emploi. À travers cette politique se dégage la volonté de casser les outils d'une maîtrise nationale de l'utilisation de l'argent avec des orientations politiques susceptibles d'être influencées par l'expression des citoyens. Tout cela pour mettre toujours plus les ressources du pays au service exclusif des marchés financiers. C'est profondément antidémocratique. C'est pour le même objectif que l'AFB, scandaleusement relayée par le gouverneur de la Banque de France, mène une campagne visant les Caisses d'épargne, la Poste et de Crédit mutuel, pour modifier les règles de distribution du livret A dont l'objet est de financer le logement social. Aussi lui demande-t-il les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à ce véritable dépeçage des établissements du secteur semi-public économique et financier et pour leur donner les moyens humains et financiers d'assurer leurs missions de service public. Il lui demande de mettre en conformité ses actes avec les engagements en matière d'emploi et de réduction de la fracture sociale sur la base desquels le Président de la République, Jacques Chirac, a été élu, ainsi qu'avec les déclarations du Gouvernement sur la réduction du chômage, en mettant un terme aux plans de suppressions d'emplois dans ces établissements. Enfin, il lui demande un débat national sur l'avenir du secteur semi-public économique et financier.

### Texte de la réponse

Le secteur semi-public économique et financier regroupe des établissements très divers, dont certains ont vu la spécificité de leur mission s'atténuer au cours des dernières années ou des derniers mois, comme le Crédit local de France ou le Crédit national. Il n'y a naturellement pas de plan de désengagement de l'Etat ni de volonté de casser des outils qui ont fait la preuve de leur utilité. Mais certains établissements ont connu des difficultés financières importantes et ont dû mettre en œuvre des politiques de restructuration pour s'adapter à l'évolution de leur activité. Ces plans ont toujours été conçus de manière à limiter au minimum les conséquences pour les salariés et les contribuables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierna Louis](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44270

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 février 1997

**Question publiée le :** 28 octobre 1996, page 5606

**Réponse publiée le :** 3 mars 1997, page 1073